

Journée droit du travail: licenciements et protection de la personnalité

Types de licenciement, obstacles et risques; conflits interpersonnels, mobbing, discrimination, droit d'être entendu

16 décembre 2020 (Genève, journée entière)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse en particulier aux responsables des questions de droit de travail et de la gestion des employés au sein d'entreprises. Il s'agit notamment des responsables et conseillers RH, des administrateurs et des directeurs.

Contexte et problématique

La protection de la personnalité des employés a pris considérablement d'importance au fil du temps, en particulier sous l'impulsion de la jurisprudence. A la liste des cas de congés abusifs mentionnés dans la loi se sont ajoutées de nombreuses situations dont les tribunaux ont retenu qu'elles méritaient d'être protégées au nom des droits garantis par l'art. 328 CO. Cette disposition s'applique à des circonstances très diverses, qu'elles concernent l'interdiction de la discrimination, la protection de la santé, l'interdiction du mobbing, l'interdiction du harcèlement sexuel, les devoirs en matière de gestion et de prévention des conflits interpersonnels ou les égards dus par l'employeur envers le travailleur.

Le code des obligations prévoit une responsabilité directe de l'employeur pour ses propres agissements ou omissions, respectivement de ses auxiliaires. Il s'expose non seulement à devoir payer une indemnité pour congé abusif et/ou une indemnité pour tort moral, mais encore une éventuelle indemnité en dommages-intérêts en cas de dommage indépendant de celui lié strictement au licenciement.

L'environnement juridique évolutif doit inciter les entreprises à la prudence et à la mise en place de processus et de règles internes destinés à garantir le droit des employés tout en prémunissant l'employeur contre les actions judiciaires. L'évolution de la jurisprudence restreint toujours davantage la liberté contractuelle, à savoir la liberté de faire et de défaire des contrats, qui demeure cependant le principe essentiel en droit du travail.

Objectifs

- Comprendre la notion de la protection de la personnalité et son évolution.
- Identifier les situations à risque pour l'employeur, que ce soit pendant la durée du contrat ou à l'occasion d'un licenciement.
- Acquérir quelques reflexes utiles dans des situations spécifiques, par exemple en cas de conflits interpersonnels ou de situations d'harcèlement.
- Sensibiliser l'employeur, via des cas pratiques, aux problématiques les plus fréquentes et fournir des conseils essentiels pour toute entreprise et tout responsable RH.

Thèmes

- Droit du travail en général
- Règles relatives au licenciement
- Protection de la personnalité
- Congé abusif

Méthode

Chaque thème fera l'objet d'une présentation théorique, préalable nécessaire pour sensibiliser les entreprises à l'environnement juridique. L'examen de cas, proposés par l'intervenant ou par le public, permettront de donner au séminaire une orientation concrète et pratique.

Responsable du séminaire

Alexandre Curchod, avocat au barreau, LL.M., spécialiste FSA en droit du travail, chargé de cours à l'Université, ancien vice-président du Tribunal des Prud'hommes, Lausanne

Date

16.12.2020 journée entière

Lieu

Fairmont Grand Hotel Geneva
Quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève
www.fairmont.com/geneva

Prix du séminaire

CHF 780.– non-membre
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
- Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse
- Membre d'un partenaire en formation continue
- Non membre

Journée droit du travail: licenciements et protection de la personnalité

- 16 décembre 2020 (Genève, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
- Facture à l'adresse professionnelle
- Correspondance à l'adresse privée
- Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.